

### DOSSIER

La gestion patrimoniale des comptes courants d'associés

Initiation à l'investissement dans les crypto-actifs

## › La gestion patrimoniale des comptes courants d'associés

Le compte courant d'associé constitue un point central de la gestion et de la transmission de toute société (agricole, commerciale, artisanale, ou encore patrimoniale).

C'est un outil de gestion, dont les mécanismes doivent être bien appréhendés par tous les associés, tout au long de la vie de la société. Il est important de mener une réflexion sur la gestion de ce compte courant : financement éventuel par un repreneur, prélèvement régulier défiscalisé pour son détenteur, donation...

En l'absence d'anticipation, il peut être un frein à la cession ou à la transmission de la société.

### Généralités

Dans une société, il existe nécessairement des relations financières entre un associé et la société dont il détient une partie du capital. Ces relations sont enregistrées comptablement dans un compte intitulé « Associés - comptes courants ». Le solde de ce compte représente les sommes que l'associé a temporairement mis à disposition de la société. Elles proviennent non seulement des avances de trésorerie que l'associé a pu consentir à la société, mais encore des sommes dues par la société que l'associé a renoncé à percevoir immédiatement (dividendes, quote-part de résultat ou rémunération du travail non prélevée).

Ces apports peuvent avoir plusieurs utilités : financement de la création de la société, acquisition de biens, développement d'une nouvelle activité ou tout simplement une aide temporaire pour palier une insuffisance de trésorerie.

Ces avances sont considérées comme des prêts donnant lieu au versement d'éventuels intérêts, déductibles des bénéfices de la société dans le cadre de règles fiscales particulières. En contrepartie, ces intérêts sont imposables pour les associés les percevant en revenus de capitaux mobiliers (Prélèvement Forfaitaire Unique au taux de 30 % ou au barème progressif de l'impôt sur le revenu).

### Illustration : bilan d'une Société Civile Immobilière

ACTIF		PASSIF	
Actifs immobiliers	150 000	Capital (1)	1 000
Banque	10 000	Résultat de l'exercice	5 000
Total	160 000	Emprunts bancaires	120 000
		Comptes courants d'associés (2)	34 000
		Total	160 000

Les apports initiaux (1) des associés constituent la composition du capital social. Les apports réguliers (2) de trésorerie pour le remboursement de l'emprunt constituent des avances en comptes courants, pouvant être remboursés aux associés à tout moment.

## Traitement juridique et fiscal

### > Qualification propre ou commune du compte courant

Dans le cas d'un régime séparatiste, le compte courant est un bien propre de l'associé de la société.

Le compte courant de l'associé marié sous un régime de communauté est présumé commun, quand bien même l'associé n'aurait dans la société que des parts sociales propres. C'est pourquoi il est important d'être vigilant sur les inscriptions en compte courant d'associé.

Lors du mariage d'un associé sous un régime communautaire, il faudra veiller à isoler le compte courant d'associé constitué préalablement au mariage qui restera propre et à ne le créditer d'aucune somme commune pour lui conserver son caractère propre. Il conviendra de créer un nouveau compte courant d'associé qui sera commun, sur lequel seront portées les opérations postérieures au mariage.

De la même façon, lorsqu'un associé avance à la société des sommes provenant de la vente d'un bien propre, il conviendra de ne pas inscrire ces sommes au crédit d'un compte courant d'associé commun mais d'ouvrir un compte courant d'associé spécifique qui demeurera propre, sauf à pouvoir prouver l'origine des fonds.

### > Transmission du compte courant d'associé

La vente ou la donation de la totalité des parts sociales d'un associé n'emporte pas la transmission de son compte courant d'associé au profit du cessionnaire ou du donataire.

Le compte courant d'associé continue d'exister alors même que l'associé s'est retiré de la société. Lors du retrait de l'associé, il est par conséquent important de prévoir le devenir de son compte courant d'associé. Celui-ci pourra être remboursé par la société, par un prêt bancaire ou dans le cadre d'un prêt privé (crédit-vendeur).

Il pourra encore faire l'objet d'une donation, le cas échéant en démembrement de propriété. En dernier lieu, il entrera dans la succession de l'associé décédé, mais sans pouvoir bénéficier d'aucune exonération en matière de droits de mutation. En effet, les dispositifs de faveur pour la transmission des entreprises ne sont pas applicables aux comptes courants d'associés et en particulier le dispositif DUTREIL. Celui-ci exonère de droits de mutation à hauteur des 3/4 les transmissions de parts sociales ou d'actions dans les sociétés ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole.

Lorsque la société ne dispose pas de la trésorerie suffisante pour procéder à son remboursement, il peut être envisagé d'apporter tout ou partie de ce compte courant associé en augmentation du capital social de la société. De nouvelles parts sociales seront dès lors créées et pourront faire l'objet d'une donation ou d'une cession.

### La dette de compte courant est-elle prise en compte dans l'IFI de l'associé ?

Le compte courant d'associé est une créance de l'associé sur la société, souvent utilisée pour financer un bien immobilier détenu par une société (comme une SCI). En matière d'Impôt sur la Fortune Immobilière, la valeur imposable des parts sociales est déterminée après déduction du passif, mais toutes les dettes ne sont pas déductibles. En principe, les dettes contractées auprès du redevable lui-même, d'un membre de son foyer fiscal ou de son groupe familial, ne sont pas déductibles. En prouvant que le compte courant n'a pas été mis en place pour réduire artificiellement l'IFI (absence de but principalement fiscal) et, si le prêt est réalisé dans des conditions normales (proches de celles d'un emprunt bancaire classique), il pourra alors être admis en déduction de la valeur des parts, taxables à l'IFI.

## Stratégies patrimoniales autour du compte courant associé

Le compte courant associé est un véritable levier de flexibilité financière au sein des sociétés. Il permet non seulement de soutenir l'activité de ces dernières, mais aussi de structurer efficacement sa gestion et sa transmission.

### > Gestion du compte courant associé

Monsieur DUPONT, âgé de moins de 70 ans, est titulaire d'un compte courant d'associé de 250 000 € dans une société agricole. Il souhaite transmettre une partie de ses parts sociales par donation à son fils. Il décide de :

- Financer par emprunt la dette de compte courant à hauteur de 100 000 €. Une fois perçue, cette somme sera investie sur un contrat d'assurance-vie, permettant d'exclure cette somme de la base successorale.
- Procéder à une augmentation de capital de 100 000 €, en émettant des nouvelles parts sociales qu'il recevra en échange. Lors de la donation, ces nouvelles parts seront éligibles au Pacte DUTREIL (engagement de conservation des parts permettant d'exonérer 75 % de la valeur des parts), moyennant le respect de certaines conditions.
- Prélever mensuellement le solde (50 000 €) sur 5 ans, ce qui lui permettra d'obtenir environ 830 € par mois non imposable de complément de revenus. Il est à noter que cette somme peut faire l'objet d'une rémunération de la part de la société.

### > Transmission du compte courant associé

Monsieur DURAND possède un bien immobilier à titre personnel estimé à 200 000 €. Afin de faciliter la transmission et éviter l'indivision entre ses enfants, il décide de :

- Créer une SCI d'un capital social de 1 000 € apportés majoritairement par ses enfants.
- Vendre le bien immobilier pour 200 000 € à la SCI, générant environ 15 000 € de droits de mutation.
- Réaliser un emprunt bancaire, à hauteur de 100 000 € sur 15 ans, qui sera remboursé par les loyers.
- Incrire le solde du prix de vente, soit 115 000 €, en compte courant d'associé de Monsieur DURAND. Cette somme correspond à la constatation d'une dette à son égard. Elle pourra lui-être payée partiellement ou en totalité, à la fin du prêt immobilier.
- Procéder à une donation en pleine propriété ou en nue-propriété de ce compte courant.

# › Initiation à l'investissement dans les crypto-actifs

Dans le prolongement du dossier du mois de février portant sur les placements alternatifs, nous nous intéressons ce mois-ci à l'investissement dans les crypto-actifs. Les crypto-actifs sont des actifs numériques reposant sur la technologie de la « blockchain ». Ils représentent désormais une classe d'actifs à part entière, qui selon CoinMarketCap (plateforme de référence pour le suivi des crypto-

actifs), pesait en mai 2025 environ 3 000 milliards d'euros. La hausse significative des investissements en crypto-actifs ces dernières années reflète l'intérêt croissant des investisseurs privés et institutionnels pour cette classe d'actifs et s'explique en partie par le développement de nouveaux produits facilitant son accès (ETF crypto notamment).

L'article ci-après vise à démythifier le concept et les particularités de la technologie blockchain permettant d'identifier les enjeux (risques et opportunités) de ce nouvel espace d'investissement dans des actifs numériques. Comprendre les bases de ces technologies devient de plus en plus important, que l'on souhaite y investir ou simplement rester informé de son évolution.

## Fonctionnement et particularités

### Définition de la blockchain

La blockchain est une base de données partagée qui enregistre des informations de manière sécurisée et décentralisée. Chaque nouvelle information (transaction) est ajoutée dans un bloc qui est ensuite relié aux **blocs** précédents, formant ainsi une **chaîne**.

Chaque bloc est sécurisé par des codes mathématiques complexes, sans avoir besoin d'un intermédiaire (exemple : banque ou notaire) pour valider la transaction.

### Aux origines de la monnaie numérique

La crise financière de 2008 a ébranlé la confiance des investisseurs dans les banques et les institutions. C'est dans ce contexte que le Bitcoin a été créé. Souvent appelés « cryptomonnaies » les crypto-actifs ne sont pas des monnaies puisqu'ils n'ont pas de cours légal et n'existent pas sous la forme de pièces ou de billets. Leur valeur (le cours du crypto-actif) se détermine uniquement en fonction de l'offre et de la demande. Contrairement aux actifs traditionnels, les crypto-actifs ne reposent sur aucune autorité centrale (banques centrales, Etats). Ainsi, la monnaie numérique (exemple du Bitcoin), permet d'envoyer de l'argent à quelqu'un n'importe où dans le monde, sans passer par un intermédiaire financier.

### Le processus d'investissement

Comme pour tout investissement, il est essentiel de respecter certaines règles :

- Déterminer son objectif d'investissement (diversification, rendement, innovation...),
- Évaluer sa tolérance au risque,
- Choisir son horizon d'investissement (court, moyen ou long terme).

Ci-dessous, la représentation du processus d'investissement :



## Traitements fiscaux des crypto-actifs

### Actifs imposables

Les opérations imposables sont celles qui proviennent de la cession à titre onéreux d'actifs numériques ou de droits relatifs à ces biens. Les échanges entre cryptomonnaies sont fiscalement neutres.

Si le total de cessions d'actifs numériques dans l'année est inférieur à 305 €, les plus-values seront exonérées d'impôt.

### Régime de taxation

Les modalités d'imposition des produits de cessions d'actifs numériques sont désormais encadrées.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les cessions réalisées par des investisseurs particuliers sont taxées au taux forfaitaire de 30 % ou, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ainsi qu'aux prélèvements sociaux.

Les cessions réalisées par des investisseurs professionnels sont taxées dans les bénéfices non commerciaux (BNC) au régime réel ou micro.

Toujours à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, sont considérés comme professionnels, les personnes qui réalisent des cessions dans les conditions identiques à des professionnels (recours à des techniques d'intervention spécialisées, pratiques de trading sophistiquées, gestion d'un certain volume...).

*Exemple : Monsieur DURAND achète une cryptomonnaie pour 15 000 € et la revend l'année suivante 27 000 €. Il réalise ainsi une plus-value de 12 000 € qui sera taxée au PFU de 30 %, soit 3 600 € d'impôt. Il encaissera ainsi la somme nette de 23 400 €.*

## Les risques associés à l'investissement dans les crypto-actifs

Réaliser un investissement dans les crypto-actifs comporte plusieurs risques spécifiques qu'il conviendra d'appréhender en amont de sa réalisation.

**Forte volatilité** : La volatilité désigne l'ampleur des variations de prix d'un actif sur une période donnée. En très peu de temps, le prix des crypto-actifs peut fluctuer de manière importante. Le marché des crypto-actifs reste « jeune » et par conséquent moins stable que celui des actions ou des obligations. L'absence de régulation claire dans certains pays peut accentuer les incertitudes.

Comme c'est le cas pour les actions, de nombreux investisseurs utilisent des produits dérivés avec levier, ce qui amplifie les mouvements de marché.

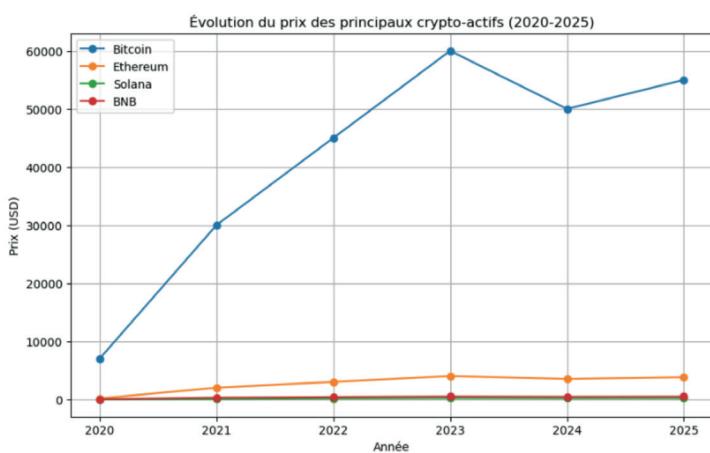
**Risque réglementaire** : Entrée en vigueur en 2023, la directive MiCA (Market in Crypto Assets) vise à harmoniser la régulation des crypto-actifs dans l'Union Européenne. Cette directive impose des obligations aux émetteurs d'actifs numériques et aux prestataires de services. La France a été pionnière sur le sujet avec le statut de PSAN pour Prestataire de Services sur Actifs Numériques. Mais alors que l'Europe renforce ces dernières années la régulation des crypto-actifs, d'autres pays, comme les Etats-Unis, adoptent des approches plus favorables ou plus conflictuelles selon les administrations. Cela crée un risque géopolitique pour la conformité des projets internationaux.

**Risque technologique** : C'est un facteur clé à prendre en compte, essentiellement lié à la technologie sous-jacente des cryptomonnaies comme la blockchain, les smart contracts (programmes autonomes qui exécutent des transactions automatiquement) ou encore les portefeuilles numériques. Les portefeuilles numériques peuvent être compromis si les clés privées sont mal protégées. Les plateformes elles-mêmes peuvent être victimes de piratages ou de cyberattaques.

## La place des crypto-actifs dans une gestion de patrimoine équilibrée et opportuniste

### Une forte progression de sa valorisation

Les crypto-actifs ont une sensibilité importante à l'offre et la demande, engendrée par les annonces économiques et les mécanismes de régulation et d'encadrement législatif qui se mettent progressivement en place. Cela en fait des actifs avec un niveau de risque élevé mais disposant d'un réel potentiel de rendement. En 2020, soit au début de son cycle haussier, la valeur du Bitcoin était de 7 200 \$. Le cours du Bitcoin au 19/05/2025 était de 102 800 \$ et son plus haut historique a été atteint le 22 mai 2025 à 111 965 \$. D'autres crypto-actifs ont progressé depuis leur lancement, mais de manière moins considérable que le Bitcoin.



### Pourquoi intégrer des crypto-actifs au sein de son patrimoine ?

Les crypto-actifs présentent une faible corrélation avec les classes d'actifs traditionnelles comme l'immobilier, les actions ou encore les obligations. Ils apportent en ce sens une réelle diversification au sein d'une économie extrêmement volatile à l'environnement macroéconomique et géopolitique.

Les crypto-actifs, à travers une gestion de patrimoine moderne, permettent d'exposer une partie de son patrimoine à des technologies émergentes (exemple de la blockchain).

Malgré une forte volatilité, les crypto-actifs peuvent offrir sur un horizon long terme une performance élevée.

En complément d'actifs traditionnels (actifs de trésorerie, obligations, actions, immobiliers...), les crypto-actifs viennent compléter la stratégie d'investissement des épargnants. Dans le cadre d'une approche équilibrée de son patrimoine, il pourra être conseillé que les crypto-actifs ne dépassent pas plus de 3 % du patrimoine global. Investir progressivement dans les crypto-actifs afin de lisser le prix d'entrée sera, comme pour les actions, conseillé.

Outre la détention des crypto-actifs en direct, ces investissements pourront également se réaliser à travers différents véhicules : comptes titres, contrat de capitalisation, fonds d'investissement spécialisés, ETF (Exchange Traded Funds) ou encore les produits structurés ou dérivés.

## NOTRE AVIS

- Les crypto-actifs ne constituent plus une curiosité technologique. Il s'agit d'une classe d'actifs émergente qui se structure et qui peut être intégrée avec discernement dans une allocation patrimoniale.
- Les particularités des crypto-actifs (volatilité, évolution de la réglementation, risque technologique...) doivent être appréhendées avant de se lancer sur ce type d'investissement.
- Au sein d'une gestion patrimoniale équilibrée, une première exposition aux crypto-actifs semblera plus pertinente au travers des ETF (gestion indicielle) en limitant les risques de l'investissement en direct (technologique et réglementaire).